

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Poste : 35 fr.
On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Octobre 1882.

Chronique générale.

La question financière préoccupe en ce moment les ministres. Il résulte des états dressés par M. Tirard, et présentés par lui au conseil, que les plus-values des recettes ne couvrent pas les crédits supplémentaires votés au cours de la session ordinaire des Chambres.

Plus de dix interpellations sont déjà préparées pour les premières séances de la Chambre. On en annonce une relative à la conduite du gouvernement dans la distribution des bureaux de tabac, devenus la sportule politique de tous les courtiers d'élections.

On s'entretient beaucoup d'un déficit important qui aurait été relevé et dûment constaté à la mairie centrale de Lyon.

On paraît avoir la certitude que le prince Krapotkine, le chef des nihilistes russes, qui était dans la Haute-Savoie il y a quelques jours, se trouvait dans les environs de Montceau-les-Mines à la fin de la semaine dernière.

M. d'Hérison, ancien officier d'ordonnance du commandant en chef de l'expédition en Chine, adressait au ministre de la guerre, le 24 décembre 1880, une demande en autorisation de consulter les documents

des archives du ministère relatifs à cette campagne.

Autorisation fut donnée, mais avec défense de prendre copie. Or il paraît que le livre que M. d'Hérison fait imprimer chez Plon contient des documents. En conséquence, le ministre de la guerre a assigné en référé, devant le président du tribunal civil de la Seine, MM. Plon et d'Hérison.

Le président du tribunal a rendu une ordonnance prescrivant la mise sous séquestre de l'ouvrage. En vertu de cette ordonnance, M. Camesseuse, agissant en qualité d'officier de police judiciaire, s'est rendu à l'imprimerie Plon et a mis les scellés sur les feuilles d'impression. MM. Plon et d'Hérison ont été de nouveau assignés aujourd'hui en référé, devant le président Aubépin, pour la désignation d'un séquestre.

On signale un commencement d'effervescence parmi les ouvriers mineurs de la Loire, qui, jusqu'ici, s'étaient tenus tranquilles.

Les placards du comité exécutif des justiciers du peuple sont apposés en plein jour comme des affiches ordinaires. C'est ce qui a eu lieu dans plusieurs endroits de la grande rue de Clichy, aux Batignolles.

La propagande anarchiste se développe à Paris avec rapidité.

L'autre soir, sur le boulevard, près de la rue Vivienne, un vendeur de journaux criait sur la voie publique le titre d'un pamphlet : Mort aux propriétaires ! Pas de pitié aux loups cerviers !

Sur la demande du parquet de Chalon, un nommé Régis Faure, très-connu à Saint-Étienne pour ses opinions anarchistes, condamné avec Bordat pour l'affaire de la Ricamarie, a été arrêté une des dernières nuits.

Des perquisitions ont été faites au domicile de Ricard, armurier, et de Faure Cou-

tors. Ce dernier s'est évadé par les toits, croyant qu'on voulait l'arrêter.

Le Petit Provençal apprend que des placards séditieux portant pour titre : « Manifeste socialiste révolutionnaire », ont été trouvés dimanche matin placardés dans différents quartiers de Meupenti.

Ces manifestes portent en guise de signature les mots : « Les groupes anarchistes de Paris ».

Ils prêchent l'anarchie et excitent les citoyens à la révolte.

Les agents de la sûreté ont arrêté, avant-hier matin, à six heures, à son domicile particulier, M. Crié, secrétaire et rédacteur du journal la Bataille et le Citoyen.

Une perquisition opérée au domicile de M. Crié a fait découvrir certains papiers compromettants relatifs aux troubles de Montceau-les-Mines.

M. Crié était en correspondance avec M. Bordat, rédacteur de l'Étendard révolutionnaire de Lyon, arrêté ces jours derniers.

Le gouvernement se préoccupe de la facilité avec laquelle les meneurs du parti révolutionnaire se procurent de la dynamite. Il étudie en ce moment, dit le National, le moyen de réglementer la vente de ce redoutable engin de destruction, qui ne serait livré, par les fabricants, qu'à des personnes connues ou pouvant en justifier l'emploi.

La préfecture de police a été informée que plusieurs délégués des sociétés révolutionnaires du bassin de Montceau-les-Mines étaient arrivés pendant la nuit à Paris. Ces agents révolutionnaires sont étroitement surveillés.

On nous assure, disent les Tablettes, qu'un différend très-grave se serait élevé au con-

seil de samedi entre le ministre de l'intérieur et un de ses collègues.

M. Fallières aurait été sur le point d'offrir sa démission.

La querelle ne se serait apaisée que par l'intervention du Président de la République.

Les ouvriers du Creuzot commencent à s'émouvoir. Des placards ont été affichés, contenant un appel en faveur des « frères de Montceau ».

M. Gambetta est allé à Lyon. Il y a débarqué samedi. Le préfet du Rhône est allé immédiatement lui rendre ses devoirs à l'hôtel Collet.

Un groupe de députés de l'extrême gauche, dit le National, a informé samedi le ministre de l'intérieur qu'il sera interpellé, à la rentrée des Chambres, sur les troubles de Montceau-les-Mines.

Dans une réunion tenue à Nantes, M. Laisant a rendu compte de son mandat à ses électeurs de la Loire-Inférieure.

Nous passons sous silence l'apologie que M. Laisant a cru devoir faire de sa conduite, et nous relevons ces lignes sur le ministère actuel :

« Comment, dit M. Laisant, ce ministère parviendra-t-il à formuler, à la rentrée, un programme homogène ? Je l'ignore ; mais ce que je sais bien, c'est que, pendant les vacances, il se disloque déjà de lui-même. Le projet de M. Deves, sur la réforme de la magistrature, n'a pas besoin d'affronter la tribune : il s'écroule au sein même du conseil des ministres sous les coups de ses propres collègues.

Malgré ces éléments d'instabilité, il est possible que le cabinet dure encore quelques semaines, grâce à la discussion du budget qui s'impose, grâce à cette pacification obligatoire de la fin de l'année, qui a

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

Mme CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XII

(Suite)

Les semaines qui suivirent la reddition de Paris, en rendant la sécurité et le bonheur à la généralité des habitants, ne changèrent que bien peu de choses au genre de vie du petit phalanstère du boulevard du Prince-Eugène.

Mme Oulter vit reparaître avec joie les rares douces dont le siège l'avait privée.

Julienne, pour les lui procurer, se hâta de chercher de nouveau quelques locons.

Marianne, plus impotente et plus loquace que jamais, reprit, avec Mme Péchu, le cours de ses commentaires sur la prodigieuse aventure des deux dames, l'une divorcée, l'autre prête à l'être, qui s'étaient rencontrées à l'ambulance Le Bastu, après du mari blessé « qui aurait bien mieux fait de mourir de son élat, d'opus dans la jambe, afin de rendre sa liberté à cette pauvre M^{me} Carvès ! »

A quoi Mme Péchu répondait d'un air convaincu :

— C'est des horreurs !... un mari qui chasse sa femme comme une lépreuse, quand il veut divorcer pour refaire sa fortune !... et qui supporte que cette bonne petite créature du bon Dieu vienne se tuer le corps et l'âme à le soigner à l'hôpital !... tandis que l'autre, la seconde, la divorceuse, s'en va !... la vilaine !... ah ! oui, vous avez bien fait, mademoiselle Marianne, de lui dire son fait, à cette divorceuse-là !... Vous en souvenez-vous ?... un jour ?... ici ?... qu'elle vous donna de l'or... et que vous n'en vouliez pas ?...

Si Marianne s'en souvenait ?... Elle avait à la fois du remords et de l'orgueil d'avoir si bien parlé à l'impérieuse dame aux bijoux que Mme Péchu qualifiait si pittoresquement de « divorceuse ».

Quant à Geneviève, elle ne reprit pas d'élèves, parce que l'ambulance absorbait le plus clair de ses journées ; que Léon la réclamait anxieusement, quand une après-midi se passait sans amener la mère et la fille près de son lit de patient ; que le chirurgien s'habitua si bien à sa présence qu'il avait parfois recours à son aide ailleurs qu'au chevet de Léon ; et qu'enfin la miséricordieuse créature prenait un âpre plaisir à poursuivre son œuvre bienfaisante.

Jacques Ferrat, non plus, ne rentra pas tout de suite à son imprimerie, où les travaux, d'ailleurs, ne reprenaient encore que lentement.

Il s'était pris de pitié pour deux ou trois malades

gravement atteints, dont l'un mourut dans ses bras ; dont l'autre put tardivement être évacué sur la province où sa famille le réclamait ; dont le dernier avançait péniblement dans une longue convalescence, coupée de dangereuses rechutes.

L'ambulance Le Bastu s'était peu à peu allégée de ses charges volontaires.

La guérison, la famille, le cimetière lui reprirent ses hôtes de passage.

Pas tous, cependant. Il y en eut dont le changement de lieux pouvait aggraver l'état. Quelques autres à qui l'immobilité demeurait encore absolument nécessaire ; un petit nombre que le chirurgien disputait jour par jour la maladie.

Parmi ceux-là, Léon condamné à demeurer sans mouvement, et un jeune capitaine de cavalerie, qui partageait l'appartement de l'ingénieur.

La blessure du capitaine Hubert s'était rouverte après un effort trop prématuré pour se mettre sur pied.

Le chirurgien en fut désolé ; mais, chose étrange, le capitaine Hubert en prit fort délibérément son parti.

L'ambulance paraissait avoir pour lui des charmes qu'on y rencontre rarement ; car il ne témoignait qu'une hâte médiocre de la quitter.

— Comme je regretterai le temps où l'on recevait ici des soins dévoués et de gracieuses visites ! soupirait-il.

— Restez, mes enfants !... disait paternellement le vénérable M. Le Bastu. L'hôtel est assez vaste pour que je puisse réinstaller tout doucement mes ateliers, et replacer mes bronzes sans empiéter sur mon cher hôpital !

Il aimait sa bonne œuvre, l'excellent homme !... Il calculait avec une tristesse méritoire que ses pensionnaires seraient bientôt au loin, tous.

Certes, il ne se doutait point en ce moment que la guerre civile, succédant à la guerre étrangère, allait empêcher ses ateliers de reprendre leurs travaux, ses bronzes d'art d'ornez de nouveau les salles immenses, dont les derniers malades seraient à peine évacués que d'autres blessés les viendraient remplir.

Comment prévoir pareil cataclysme !

La Commune pourtant s'appropriait à détruire dans Paris ce que l'étranger lui-même avait respecté : ses monuments, ses collections artistiques, ses temples !... Telle une mère criminelle qui frapperait de ses propres mains ses enfants, à qui des bandits laisseraient la vie sauve !

CHAPITRE XIII

Le retour de Placial Molins mit un rayon de soleil dans l'humble logis Oulter-Carvès.

Quand il reparut, après tant de mois d'absence, de silence et d'inquiétude, Geneviève eut un cri de joie profonde.

mérité le nom de *trêve des confiseurs*; mais, ce que j'affirme, c'est qu'aucune question grave ne se présentera sans amener forcément la chute de ce ministère... »

La conciliation républicaine s'affirme, on le voit, de plus en plus.

Les ouvriers tapissiers de Paris, comme les fabricants de meubles, se sont mis en grève. Soixante-quinze maisons du faubourg Saint-Antoine sont fermées.

AFFAIRES DE MONTCEAU-LES-MINES.

Le président des assises de Saône-et-Loire a reçu la lettre suivante, portant le timbre du bureau de poste des Brotteaux, à Lyon :

« Maître président, si tu charges trop dans ton réquisitoire nos amis de Montceau, et que tu ne donnes pas des ordres pour mettre en liberté notre ami Bordat, je l'attaquerai dans tes affections les plus intimes.

« Je te ferai brûler à petit feu. Je me f... de la justice comme d'une guigne. La race bourgeoise est abominable et exécrationnelle. Tu ne m'auras jamais sous ta griffe, mais malheur à toi si nos amis sont condamnés à des peines sévères.

« Les avocats sont aussi nos amis et ils défendent nos camarades avec courage, pour la plus grande gloire de la révolution sociale, une et indivisible.

« Je te salue, maître.

« JACQUES BONHOMME. »

Cette missive a été immédiatement communiquée par M. le président aux défenseurs.

M. Laguerre a remercié M. le président de cette communication; mais, selon lui, cette missive est une manœuvre de la part des ennemis de ses clients.

« C'est une arme à deux tranchants, dit l'avocat, elle est beaucoup plus dangereuse pour ceux qui sont sur le banc des accusés que pour vous, Monsieur le président. »

La cour d'assises de Chalon a entendu hier le 84^e témoin.

Le président a déclaré au jury qu'il regrette que la lettre anonyme qui lui avait été adressée ait été publiée par les journaux. Il ne croyait pas, en en donnant connaissance à M. Laguerre, qu'elle serait ensuite communiquée à la presse. Le président proteste, au nom des principes de justice, contre cette publication, et prie les jurés, au nom des accusés et en son nom personnel, de bannir de leur esprit le souvenir de cette lettre.

M. Laguerre a répondu qu'il avait tout fait pour arrêter la publication de cette lettre, mais qu'il était trop tard.

L'incident est clos.

Le témoin Luard avait déclaré, devant le juge d'instruction de Cosne, avoir vu l'accusé Virot dans la chapelle, brisant les chaises et les bancs.

A l'audience, ce témoin revient sur sa déclaration.

Le président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, ordonne alors de faire comparaître le juge de Cosne.

La défense fait des réserves.

MANIFESTATION AU GRAND-THÉÂTRE DE LYON.

On nous télégraphie de Lyon, 24 octobre, 8 heures 30 :

« Une manifestation a eu lieu ce soir au théâtre en faveur du rétablissement d'une subvention.

« Toute la police est sur pied. On a levé et baissé dix fois le rideau sans que la représentation ait pu avoir lieu.

« La police a fait évacuer le quatrième étage, puis le parterre, dont les spectateurs ont envahi les fauteuils.

« Le rideau de fer a été baissé.

« L'évacuation continue, mais la manifestation continue au dehors.

« Les expulsés se sont rendus en masse sous les fenêtres du maire, M. Gailleton, et devant les bureaux du *Progrès*, qui soutient le conseil municipal dans la question des théâtres.

« Entre temps, une foule énorme s'était rassemblée sur la place de la Comédie, devant le théâtre, joignant ses protestations à celles des manifestants.

« Les agents de police sont impuissants à disperser cette foule, on a eu recours à la gendarmerie. Bientôt, de nombreux pelotons de gendarmes à cheval débouchant de toutes les rues voisines ont cerné les manifestants.

« Vingt-deux arrestations ont été opérées et la foule s'est dispersée sans autre incident. »

Nous empruntons à la *Décentralisation* le récit des faits graves qui se sont passés samedi soir, au Grand-Théâtre :

« Vers six heures du soir, la foule est déjà grande aux alentours du théâtre; de nombreux sergents de ville, des agents de la police secrète parcourent les groupes, espionnant et allant de suite rendre compte à la préfecture de l'état des masses.

A sept heures, on ouvre les portes, mais les agents ne laissent entrer les spectateurs que peu à peu, par petits groupes de trente.

A sept heures et demie, la salle est comble et les cris, les sifflets, les huées commencent.

M. Morin, commissaire de police, ceint de son écharpe, occupe une loge réservée et surveille attentivement la salle, commandant du geste ses agents disséminés dans la salle; ils sont si nombreux qu'on pourrait croire que la moitié de la salle a été louée par M. Louis, secrétaire général de la police.

Bien avant le lever du rideau, le tumulte est déjà grand, on crie : La subvention ! la subvention ! le grand opéra !

Le rideau se lève, le tumulte est alors à son comble, les cris, les sifflets redoublent. Les uns ont un bec de clarinette, d'autres imitent le chant du coq. Celui-ci réclame

Gailleton, sur l'air du *Beau Nicolas* ! Celui-là frappe des pieds en cadence.

M. Morin se lève, il réclame le silence, mais en vain; le rideau retombe, puis se relève, puis retombe, toujours les mêmes cris.

Un grand tumulte se produit alors dans les quatrième galeries : ce sont les agents de police qui les font évacuer, brutalement; ils poussent devant eux les spectateurs, sans ménagement aucun. Le parterre proteste, il réclame l'égalité; car, de partout, les cris parlent aussi forts; les expulsés agitent leurs casquettes et saluent ceux qui restent en criant : Au revoir !

M. Morin se lève de nouveau, on entend vaguement ces mots : Vous êtes venus ici pour voir jouer quelque chose... (Il est naïf, M. Morin.) Non, non, crie-t-on de partout, la subvention ! le grand opéra ! faites revenir les expulsés !

La mêlée devient alors générale, les gardiens de la paix se précipitent au parterre; les spectateurs des fauteuils leur crient : Venez avec nous, escaladez les banquettes ! C'est alors une chasse à l'homme dans l'enceinte du théâtre; les policiers tombent, en escaladant les banquettes, sur les malheureux qu'ils poursuivent; ceux des fauteuils envahissent l'orchestre, on s'empare des cymbales, de la grosse caisse : le tumulte est indescriptible.

Cependant peu à peu les expulsions se font, un silence relatif se produit. M. Morin se lève une troisième fois : « Je suis ici, dit-il, pour maintenir l'ordre. Le mouvement de protestation est suffisamment accentué; s'il persiste, je fais évacuer toute la salle. »

Elle l'est presque complètement; le rideau se relève : au parterre, il n'y a que des sergents de ville; aux quatrième, personne.

L'orchestre commence le *God save The Queen*. Le tumulte reprend; cependant les acteurs essayent de jouer, on voit leurs gestes, mais on ne peut entendre leurs paroles, c'est une pantomime comique.

Quand les membres de l'*Excentric-Club* entrent en scène, un plaisant cri : Conseil municipal de Lyon !

Un acteur tient dans ses mains un journal : Est-ce le *Progrès* ? et on crie de nouveau : la subvention !

Le premier acte (!) s'achève (?). Le deuxième acte venait de se terminer, quand tout à coup un cri part des troisième : La troupe charge sur la place.

On se précipite au dehors, la nouvelle était vraie.

Les gendarmes à cheval sous les ordres du commandant Blot et une escouade de gendarmerie à pied sont là, chargeant réellement la foule, qui est refoulée dans les allées, dans les cafés, dans les rues adjacentes. Un gendarme à cheval entre dans le café Matossi dont plusieurs tables sont brisées. Peu à peu la place est évacuée.

Dans le théâtre, la représentation continue devant les banquettes garnies de gardes urbains.

Au dehors, sur la place, le calme se rétablit.

Pendant ce temps, les manifestants se

rendent sous les fenêtres de M. Gailleton. On crie : La colonne ! La subvention ! A bas Gailleton !

La troupe arrive et charge.

La foule se rend alors sous les fenêtres du *Progrès*, afin de lui faire bien constater qu'il ne s'agit pas d'une manifestation électorale; là aussi quelques cris...

Il est onze heures, la pluie tombe, chacun rentre chez soi.

Une vingtaine d'arrestations ont été opérées, mais toutes n'ont pas été maintenues.

LES BOMBES DE LYON.

L'avant-dernière nuit, au restaurant du théâtre Bellecour, deux cents consommateurs étant présents, une explosion a eu lieu auparavant par trois inconnus.

Un consommateur a été tué, trois ont été blessés grièvement, plusieurs autres ont été atteints légèrement.

(Paris.)

REVUE FINANCIÈRE.

La spéculation, inquiète et nerveuse, ne sait quelle attitude elle doit prendre, de là des alternatives répétées de réaction et de reprise qui empêchent toute amélioration de la cote.

Nos rentes 3 0/0 sont lourdes : le 3 0/0 ancien, de 81.70, est retombé à 81.45; l'amortissable a perdu 20 centimes à 81 fr. 80; le 5 0/0 est plus actif à 116.65, l'avance est de 5 centimes.

Les fonds étrangers ont perdu une grande partie de l'avance conquise il y a peu de temps.

Le Turc reste offert à 12 fr. 85.

Malgré une diminution d'encaisse de 6 millions dont 2 millions d'or, l'action de la Banque de France demeure à 5,450.

Le Crédit Foncier se maintient à 1,420. Il y a de nombreuses demandes sur les obligations communales 3 0/0 1880.

Les obligations foncières 4 0/0 sont recherchées par les capitaux en quête de placements absolument à l'abri de tout risque.

On demande à 507.50 les actions de la Compagnie Foncière de France et d'Algérie.

De plus hauts cours sont à prévoir sur cette valeur.

Les opérations de la société sont actives et fructueuses.

Le Crédit Provincial est ferme à 580.

Cette Société met toute son activité à profit, elle achète toutes les créances vérifiées et affirmées contre la Banque de Lyon et de la Loire, ce qui permettra de donner 65 0/0 aux créanciers.

La fermeté de la Banque Centrale de Crédit est un signe excellent pour l'avenir.

Le classement de cette valeur se fait rapidement, tous les portefeuilles la recherchent avec empressement.

L'annonce du paiement du coupon n° 1 de l'action du Comptoir industriel de France et des Colonies a produit une impression favorable à la Bourse.

Ce coupon s'élève à 11 fr. 50 pour les titres au porteur et à 12 fr. 125 pour les titres nominatifs, impôt déduit.

Le Comptoir d'Es-compte continue la série d'émissions des valeurs étrangères dont il a la spécialité, dont le résultat serait, si elles réussissaient, l'exportation de nos capitaux. Le public est devenu difficile, il a raison; il redoute les combinaisons nouvelles du Comptoir (autrefois National); après Coriothe, l'Égypte, voici maintenant la Russie pour laquelle on sollicite 125 millions, espérons que cet appel ne sera pas entendu.

Le Suez, de 2,747.50, est descendu à 2,636.25.

Le Panama, par suite d'effets importants, a reculé de 535 à 505.

Les chemins restent faibles : le Lyon a fléchi de 40 fr. à 1,640; l'Orléans de 5 fr. à 1,280.

— Mon bon Placial !... Enfin !... Enfin !...

Jeanne s'élança dans ses bras, d'un bond.

— Ah ! le voilà !... Tu ne partiras plus, mon cousin !... Jamais... D'abord si tu avais été là, papa eût été plus vite guéri... et peut-être que M. Boldini ne serait pas mort.

Placial écoutait sans comprendre, tout en regardant à la fillette caresse pour caresse.

Il était maigre, fatigué, mais en santé parfaite et la vie lui sautait dans son franc regard.

— Qu'est-ce que ces énigmes ?... Ton père ?... M. Boldini ?... Ma chère Geneviève, expliquez-moi tout cela, je vous en prie. J'arriverais des antipodes que je serais moins ignorant de tout ce qui vous touche.

Elle allait le satisfaire, quand le bruit contenu d'un sanglot frappa son oreille.

Dans un coin du petit salon sombre, Julien s'était laissé tomber sur un siège et pleurait.

— Il ne songe même pas à moi ! pensait-elle. Moi, je tremblais toujours pour lui !

Si vraiment, Placial venait de songer, en entendant ce sanglot, qu'il était bien ingrat de ne pas unir l'excellente amie de sa cousine à sa cousine elle-même, dans la joie de ce retour.

— Pardonnez-moi de ne pas vous avoir vue tout d'abord, dit-il en allant tendre la main à M^{lle} Outier avec une expression si affectueuse qu'elle en pleura plus fort... mais autrement.

C'était la phrase la plus simple du monde; si simple qu'il fallait le cœur confiant et facile à satisfaire de Julien pour y trouver un plaisir spécial.

Julienne éprouva ce plaisir.

« Pardonnez-moi de ne pas vous avoir vue tout d'abord », se répéta-t-elle avec une douceur infinie. Donc, c'était bien moi qu'il eût désiré voir la première.

La conséquence, sans être d'une logique rigoureuse, suffit amplement à Julien pour lui faire recouvrer une satisfaction sans mélange.

La main donnée, le cœur ouvert, le sourire aux lèvres, l'excellente fille se multiplia.

On garderait à dîner le cher revenant, et le soir, six mois écoulés depuis leur séparation, on reprendrait, autour du feu de M^{me} Outier, les douces causeries d'autrefois.

Cette perspective, de renaitre à la vie tant regrettée qui avait précédé la guerre, transportait d'aise M^{lle} Outier. Jamais elle n'avait connu meilleure espérance que celle qui naissait de ce retour.

Et la voilà ressuscitée !

Son imagination n'osait faire des rêves; mais son cœur, à son insu peut-être, se fondait en mystérieuse douceur.

Tous réunis, sa mère, Geneviève, Placial !... Tout ce qu'elle aimait !... Que Dieu était bon !

Ces heures exquises de reprise de possession

d'une intimité chère, Placial les savoura, lui aussi, non point de la même façon que la naïve Julienne, mais d'un cœur loyal qui, dans une vie de sacrifice, s'accorde une halte souriante.

Quand il apprit de la bouche de Geneviève, et sans aucune restriction cette fois, l'histoire entière de sa vie torturée, depuis ses épreuves de Fontenay jusqu'à sa charité profonde de l'ambulance Le Bastu, il en pleura d'admiration, de compassion et de respect.

La révolution, qui grondait déjà, mit presque aussitôt une terreur nouvelle à côté de cette ombre de bonheur amical.

A Dieu ne plaise que nous racontions encore une fois l'explosion de la Commune et le premier sang versé à Montmartre, comme un baptême sacrilège pour la nouvelle née.

Le double meurtre du début la mit si bien en goût de massacre, qu'elle devait vouloir bientôt pour victimes, après les généraux, un archevêque, après les prêtres, les gendarmes, avec un écrivain un sénateur, un banquier, un séminariste, des officiers, des bourgeois et des soldats !... Encore, encore !... la Commune naissante avait appris dans son berceau à boire du sang au lieu de lait.

Nous ne dirons de la Commune que ce qu'il en faudra pour élucider les incidents où Geneviève et ses amis devaient se trouver mêlés. Ce sera bien assez encore pour causer parfois au lecteur,

comme à l'écrivain, le frisson de l'épouvante ou la nausée du dégoût.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDREUX

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE) — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché : 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOLONTARIAT D'UN AN. — APPEL EN 1882.

Nous avons dit que le ministre de la guerre avait fixé à 4,550 le minimum des points exigés pour l'admission au volontariat.

Voici, pour le département de Maine-et-Loire, la liste des jeunes gens qui ont dépassé ce chiffre :

Agriculture. — Rozé, Barnabé-Célestin, 4,350 points. Robert, Laurent-Émile, 4,765. Herbault, Jean, 4,735. Jamin, Jean-Auguste, 4,665.

Commerce. — Leclerc, Eugène, 4,630.

Industrie. — Pelou, Henri-Abraham, 4,805. Delaunay, Pierre-Georges, 4,565.

Ensemble, 7 admis sur 28 candidats ayant subi les épreuves écrites et orales.

IMPÔT DES CHIENS.

Les possesseurs de chiens sont informés que les déclarations qu'ils ont à faire, en exécution de la loi du 2 mai 1855 et des décrets des 4 août suivant et 3 août 1864, seront reçues dans les mairies du 4^e de ce mois au 15 janvier 1883.

Ces déclarations sont obligatoires non-seulement pour les impossibles qui n'ont pas été compris dans les rôles de 1882, mais encore pour ceux qui, bien que figurant dans ces rôles, auraient cessé d'habiter la commune ou le ressort de la perception où ils sont actuellement imposés.

L'ÉCOLE DE SAINT-CYR.

Sur la liste des candidats admis cette année à Saint-Cyr, nous sommes heureux de constater que notre jeune compatriote, M. Charles-Henri-Gaston Delavau, occupe le n° 31 sur 421.

Ce jeune homme marche sur les traces de son frère aîné qui est entré à l'École spéciale militaire à la tête de ses camarades et en est sorti dans les mêmes conditions brillantes.

Nous trouvons également sur la liste des candidats admis les noms suivants qui appartiennent à l'Anjou et à notre région :

Octave-Jules Luce de Trémont, Marie-Prosper-Jean Tassin de Nonneville, Gaston-Antoine-François Sésary, Pierre-Marie-Joseph Amaury de Terves, Marie-Pierre de Biencourt, Médéric-Émile Bouchaux, Jacques-Louis-Antoine de Fadate de Saint-Georges, Joseph-Marie-Gustave Bodin de Gaubert, Marie-Émile-Ernest Morgon, René-François Prevost de la Boutelière, Jules-Marie Cesbron-Lavau, Élie-Marie-Charles Mourin, Marie-Charles-Hubert de Cumont, Marie-Joseph-Antoine de La Roche-foucauld, Louis-Marie-Léopold O'Diette, Marie-Henri-Stéphane Paskévitz, Henri-Émile-Pierre de Couguy, Arthur-Marie-Henry de Pierre, Henri-Joseph-Marie Jarret de la Mairie.

Le journal *Paris* s'étonne et s'offusque de constater que *Marie* est un prénom usité presque autant pour les garçons que pour les filles. À l'appui de cette constatation, nous dirons, dût cela exaspérer *Paris*, que, dans la liste des candidats reçus à Saint-Cyr, on en compte 428 avec le prénom de *Marie*.

ANGERS.

La *Patriote* annonce que la société coopérative des ouvriers boulangers est constituée. La boulangerie fonctionne ou va fonctionner. Souhaitons-lui la bienvenue. Elle permettra d'établir d'utiles comparaisons avec le prix du pain chez les boulangers patrons, y compris la boulangerie des sociétés de secours mutuels. (*Union de l'Ouest*.)

Puisqu'il est question de boulangers et de boulangerie, citons cette lettre que publie le *Courrier de la Vienne*, de Poitiers :

« Depuis deux mois j'eus avec beaucoup d'attention la *Revue Agricole* que vous publiez chaque semaine, afin d'être au courant du mouvement des céréales. Cette lecture m'a donné l'occasion de constater que depuis la récolte dernière, le blé a fléchi de 5 à 6 fr. par hectolitre. La farine de consommation, qui était cotée 62 à 63 fr. les 159 kilog., est descendue à 52 et 53 fr. D'où il

suit que ces marchandises ont subi une baisse d'un sixième environ.

» Malheureusement, je ne puis en dire autant du pain, dont le prix est de 2 fr. 80 les 8 kil.; 4 fr. 40 les 4 kil., et 70 c. les 2 kilog. — Pour être exact, j'ajouterai que depuis la récolte, les pains de 2 kilog. ont baissé de 5 c., ce qui fait 4 c. 1/4 par livre. Je trouve, en comparant la baisse énorme qui s'est produite depuis deux mois sur les blés et les farines, que M. M. les boulangers mettent moins d'empressement à réduire leur tarif qu'à l'élever lorsqu'il y a lieu.

» Je suis partisan de la liberté commerciale; mais je ne puis oublier que si une loi a supprimé la taxe, elle a réservé les droits du consommateur en permettant aux municipalités de la rétablir lorsque ceux qui sont chargés de l'alimentation publique se montrent récalcitrants. »

LES TROIS-MOUTIERS.

Mardi dernier, le sieur Charles Charrier, de Pas-de-Jeu, était occupé chez le sieur Boucheron, aux Trois-Moutiers, à scier une pièce de bois, lorsqu'un camarade le pria de venir l'aider à placer une pièce de bois sur le chantier. Pendant l'opération et en voulant retirer une planche, Charrier fut atteint par la scie qui lui coupa le pouce et deux doigts de la main droite.

M. le docteur Pinchaud, appelé aussitôt, prodigua des soins à Charrier. On ne peut, dès à présent, se prononcer sur la gravité de la blessure.

MONTMORILLON.

Un bien regrettable accident se produisit, dimanche dernier, dans l'habitation de M. C..., à Montmorillon.

Pendant que le jeune Léon Delavault s'amüsait à faire de la gymnastique dans la cour, des camarades se portaient en groupe sur le grand mât, qui cêda sous leurs efforts et tomba sur Delavault.

Le malheureux enfant ne put se relever, et malgré les soins qui lui furent prodigués par M. M. Ducellier et Guillé, Léon Delavault, qui n'était âgé que de 13 ans, expirait à cinq heures du soir, peu de temps après l'accident. (*Courrier de la Vienne*.)

TOURS.

À la suite d'une information ordonnée par le parquet de Nantes, le nommé Che-neau, Louis, ouvrier menuisier, âgé de 25 ans, a été mis en état d'arrestation par la police de Tours, comme inculpé et convaincu d'avoir emporté les fonds de la Société de secours mutuels des ouvriers de son état et dont il était dépositaire. (*Indépendant d'Indre-et-Loire*.)

CONSEIL DE GUERRE DE TOURS.

Le nommé Griffon, soldat, réserviste de la classe de 1873, accusé d'insoumission à la loi du recrutement, est condamné à la peine de 15 jours de prison.

Le nommé Buissière, soldat, réserviste de la classe de 1872, accusé d'insoumission à la loi du recrutement, est condamné à la peine de un mois de prison.

Le nommé Durand, soldat, réserviste de la classe de 1874, accusé d'insoumission, est condamné à la peine de 15 jours de prison.

POITIERS.

Un bien triste événement a vivement ému les voyageurs du train rapide allant de Paris à Bordeaux, et qui entre en gare de Poitiers à 2 h. 04. Une Américaine, M^{me} Elisa Nerling, âgée de 57 ans, originaire de Boston, voyageant avec son mari, descendit sur le quai pendant l'arrêt du train. Au moment de remonter en wagon, elle tomba sans connaissance : elle venait de succomber à la rupture d'un anévrisme.

Son corps a été porté à l'Hôtel-Dieu où il a été embaumé pour être transporté à Bordeaux et de là sans doute en Amérique. (*Journal de la Vienne*.)

Par arrêté du ministre de l'Agriculture, en date du 24 octobre 1882, l'introduction des vignes étrangères et celles provenant d'arrondissements phylloxérés est autorisée dans l'arrondissement de Niort (Deux-Sèvres).

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 20 octobre 1882.

M. Alexandre Bertrand informe l'Académie du voyage qu'il a fait à Sanxay, département des Deux-Sèvres, pour y visiter la substruction découverte par le Père de La Croix, dont l'Académie a déjà été entretenue par l'inventeur. M. Ferdinand de Launay, qui a fait la même excursion scientifique, a eu le rare bonheur d'en rapporter deux croquis de M. Raoul Gaignard, qui peuvent donner à l'Académie une idée plus précise des monuments qu'elle ne connaît que par les descriptions qui lui en ont été faites. M. Alexandre Bertrand, à la prière de M. de Launay, les communique à ses collègues, comme un spécimen précieux et capable de leur donner un avant-goût des autres résultats que des fouilles de même nature peuvent réaliser dans la région des Deux-Sèvres.

Les deux croquis donnent, le premier, une vue pittoresque des grands couloirs souterrains qui commandent les hypocaustes du balnéaire mis à jour par le P. de La Croix; le second, la physionomie actuelle d'une vaste piscine circulaire, chauffée par un four en maçonnerie, à voûte de béton.

Ces antiquités ont un bel aspect monumental; il serait regrettable de les laisser disparaître.

Nous croyons savoir qu'il est question de mettre à l'abri d'une destruction totale cette riche découverte qui se compose d'un temple immense, d'un balnéaire exceptionnel et d'un cirque offrant des particularités fort intéressantes. Ce serait à désirer, car le P. de La Croix a fait à Sanxay une des plus belles conquêtes archéologiques de notre temps.

On vient de vendre, aux environs de Londres, le cirque Myers, que nous avons vu à Saumur il y a quelques années. Il y avait beaucoup de curieux, mais peu d'acheteurs. Les chevaux se sont mal vendus. Il y avait plus de concurrents pour les fauves, et les six lions ont été poussés à 26,250 fr. par le propriétaire d'un autre cirque. Quatre éléphants se sont vendus au même prix de 26,250 fr., mais un autre éléphant, qui jouit d'une grande réputation pour sa force, est tellement féroce qu'il n'est monté qu'à 4,000 fr. Le total n'a pas dépassé 130,000 francs.

Nous avons reçu la lettre suivante, que nous sommes heureux de publier pour rendre hommage au savoir, justement apprécié dans notre ville, de M. Angeli, professeur d'escrime :

« Saumur, le 22 octobre.

» Monsieur,

» Permettez à un vieil amateur d'escrime de vous adresser ces quelques lignes.

» Étant depuis quelque temps à Saumur, j'ai fait promptement la connaissance d'un ancien maître d'armes de l'École de cavalerie qui vient d'établir ici une charmante salle civile; et, si la publicité de mon appréciation peut être utile à M. Angeli, professeur d'escrime, car c'est de lui dont je veux parler, je tiens à vous dire, sans crainte de froisser cet art avec plus de patience, de clarté et de justesse.

» Je conseille donc de tout cœur aux amateurs voulant apprendre à faire des armes ou se perfectionner dans cet art, d'aller rue Beaurepaire, et comme moi, j'en suis persuadé, tous seront satisfaits.

» Agréer, monsieur, l'assurance de mon respect.

» S. B. »

CONSEILS ET RECETTES.

Conservation des pommes. — Le procédé de conservation ci-dessous repose sur la propriété du sable bien tamisé et bien sec d'absorber l'humidité.

Pour conserver les pommes, on étend une couche de sable bien sec au fond d'une caisse ou d'un tonneau, on la couvre d'un lit de pommes, que l'on recouvre d'un lit de sable, et ainsi successivement jusqu'à ce que le tonneau soit bien rempli. Par cette méthode, le sable absorbe l'humidité extérieure des pommes, les préserve du contact immédiat de l'air et leur conserve leur arôme. Des pommes ainsi ensablées peuvent se garder suffisamment fraîches jusqu'aux mois de mai et de juin.

Moyen pour ôter son mauvais goût à l'huile de foie de morue. — M. le docteur de Pontevès conseille de mêler intimement une cuillerée à bouche de cette huile avec un jaune d'œuf et dix gouttes d'alcoolat de menthe, puis un demi-verre d'eau et de sucre, de manière à obtenir un lait de poule qui diffère très-peu du lait de poule ordinaire.

Traînée de la sorte, on ne retrouve ni le goût, ni l'odeur caractéristique de l'huile de foie de morue et les malades prennent ce liquide sans répugnance.

En outre, l'huile étant rendue miscible avec l'eau, est véritablement émulsionnée comme les graines au moment où elles pénètrent dans les vaisseaux chylifères; par conséquent, l'absorption est plus assurée.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 22 octobre 1882.

Versements de 82 déposants (5 nouveaux), 25,914 fr. » c.

Remboursements, 29,086 fr. 87 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez M. M. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Lévéés.

Marché de Saumur du 21 Octobre

| | | | | | |
|--------------------------------|-------|--------------------------|-----|--------|---|
| Blé comm. (Ph.) | 19 22 | Guillemot | 50 | 130 | — |
| From. 1 ^{er} q. (Ph.) | 18 | Graine treille | 50 | — | — |
| Froment (Ph.) | 77 | — lin. | 70 | — | — |
| Halle, moy. n. | 77 | — luzerne | 50 | — | — |
| Seigle | 75 | Foin (dr. c.) | 780 | 65 | — |
| Orge | 65 | Luzerne | 780 | 70 | — |
| Avoine h. bar. | 50 | Paille | 780 | 35 3/8 | — |
| Fèves | 75 | Amandes | 50 | — | — |
| Pois blancs | 80 | Cire jaune | 50 | 190 | — |
| — rouges | 80 | Chanvres 1 ^{er} | — | — | — |
| Colza | 65 | — qualité (52 k. 500) | — | — | — |
| Chenevis | 50 | — 2 ^e | — | — | — |
| Farine, culas | 157 | — 3 ^e | — | — | — |

COURS DES VINS.

| | |
|--|-------------|
| BLANCS (à hect. 30). | |
| Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité | à 200 » |
| Id. 1881, 2 ^e id. | 120 à » |
| Ordin., env. de Saumur 1881, 1 ^{er} id. | 110 à » |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à » |
| Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er} id. | 105 à » |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à » |
| Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er} id. | 105 à » |
| Id. 1881, 2 ^e id. | 100 à » |
| La Vienne, 1881, 1 ^{er} id. | 80 à 85 » |
| ROUGES (à hect. 30). | |
| Souzy et environs, 1881, 1 ^{er} id. | 160 à 170 » |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à » |
| Champigny, 1881, 1 ^{er} qualité | 170 à 200 » |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à » |
| Id. 1881, 1 ^{er} id. | à » |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à » |
| Varrains, 1881, 1 ^{er} id. | 150 à 165 » |
| Varrains, 1881, 2 ^e id. | à » |
| Bourgueil, 1881, 1 ^{er} qualité | 165 à 170 » |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à » |
| Id. 1881, 1 ^{er} id. | à » |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à » |
| Restigné, 1881, 1 ^{er} id. | 160 à 165 » |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à » |
| Chinon, 1881, 1 ^{er} id. | 160 à 165 » |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à » |
| Id. 1881, 1 ^{er} id. | à » |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à » |

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire, 76, rue des Saints-Pères. — Un an: 10 francs.

— Six mois: 6 francs.

La merveilleuse enfance de Mozart est racontée aux abonnés du *Jeune Age illustré*, dans ses tablettes musicales du dernier numéro de cet intéressant journal. À côté, les petits lecteurs auront sous les yeux une page de l'histoire religieuse qui est en même temps une page de l'histoire de Paris, puisque c'est le récit du séjour de saint Denis à Montmartre. L'auteur de l'article *À travers champs, jardins et forêts*, conduit l'oncle et les enfants au bord d'un marais pour faire connaître la flore aquatique, tandis que le courriériste, parti avec l'intention de raconter la pêche du corail, s'est arrêté, par un souvenir personnel, à la capture des nautes, promettant celle du corail pour samedi prochain. Enfin, outre le roman et la gazette, le menu du journal contient encore la recette d'un gâteau pour les dînettes.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à M. M. Réjou et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eaux-Bonnes

Eau minérale naturelle contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

